



Déclaration préalable de la FSU au CTSD du 25 janvier 2018



Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames, Messieurs,

Les élus de la FSU adressent à l'ensemble des membres du CTSD leurs meilleurs vœux pour l'année 2018. Elle commence sous de bien mauvais auspices pour les salariés et les fonctionnaires, avec entre autres le rétablissement du jour de carence et l'augmentation de la CSG.

Nous aurions souhaité que l'année 2018 s'ouvre avec une instance de préparation de rentrée nous laissant espérer la mise en œuvre d'un projet d'école démocratique et ambitieux, porteur de justice sociale et de réduction des inégalités scolaires. Les dotations allouées pour la rentrée prochaine aux établissements ne nous semblent pas aller en ce sens, tant il est vrai que la question des moyens impacte directement celles des possibilités d'accompagnement des élèves et la diversité des enseignements qui leur sont proposés.

Lors de la préparation de rentrée 2017, le Rectorat prévoyait une augmentation d'effectif de 1729 élèves et dotait le département de 2335 heures en plus, soit l'équivalent de 140 ETP supplémentaires. Pour la rentrée 2018, il faudra accueillir, selon les chiffres du Rectorat, 850 élèves de plus, avec une dotation qui n'augmente que de 743 heures, soit 41 ETP, alors qu'il en faudrait 69 pour conserver le même ratio. L'on peut d'ores et déjà prévoir que ces moyens seront insuffisants pour faire face à l'augmentation des effectifs. Les collègues feront une nouvelle fois face à la dégradation de leurs conditions de travail.

Si l'on observe les prévisions de la DSDEN, ce sont essentiellement les collèges, où la hausse d'effectifs est plus forte mais où les dotations sont en baisse (+ 1058 élèves, - 578 heures) qui feront les frais de la pénurie de moyens. Nous remercions encore une fois les personnels de la DOS qui ont fait en sorte de nous transmettre les documents de travail aussi tôt que possible malgré un calendrier, cette année encore, trop resserré et qui ne facilite guère le travail des élus. Nous regrettons toutefois de n'avoir pu disposer dès le groupe de travail d'informations précises (moyens RAR et du montant exact des réserves), ce qui ne nous met pas en mesure d'effectuer des comparaisons fiables par rapport à l'année scolaire en cours.

En lycée, si les effets du baby-boom de l'an 2000 se feront moins sentir en raison de l'entrée dans le supérieur des élèves ayant obtenu le bac en 2018, les effectifs continuent d'augmenter (+ 331 élèves), et le taux d'encadrement de diminuer (-0,01). Le taux d'heures supplémentaires semble pour le moment rester relativement stable, mais il demeure encore trop important dans nombre d'établissements. Du reste, l'on peut hélas s'attendre à une augmentation de ce taux d'heures supplémentaires puisqu'il faudra bien, sur le terrain, compenser la suppression des 2 600 postes de stagiaires, et financer le dispositif « devoirs faits » en ayant recours à des HSE.

Enfin, de manière inexplicable/inexpliquée, le nombre d'IMP diminue (-56) alors que les besoins des établissements sont demeurés sensiblement les mêmes. La FSU avait contesté la mise en place des IMP, qui ont conduit à une surcharge de travail en se substituant à des décharges de service, et

sont moins bien payées qu'une heure supplémentaire. Néanmoins, leur diminution, qui n'a pas d'impact sur le volume des DGH, constitue une baisse à peine dissimulée des moyens accordés aux établissements.

En ce qui concerne l'EPS, nous réaffirmons notre volonté que soit prises en compte les heures supplémentaires des enseignants d'EPS dans la dotation des IMP pour coordination des APSA, et cela afin d'éviter des situations injustes. En effet selon le modèle de calcul de l'institution un coordinateur des APSA peut ne percevoir qu'une seule IMP alors qu'il coordonne autant d'heures, et parfois plus, d'enseignement et d'animation des APSA, qu'un autre coordinateur qui en percevrait deux. Un vœu en ce sens sera porté au vote lors de ce CTSD.

Les enseignants du lycée Lavoisier se réjouissent que les élèves puissent de nouveau avoir accès aux installations sportives, mais déplorent le nombre d'heures de cours perdues durant de long mois, non seulement en EPS, mais dans toutes les autres disciplines dans lesquelles les élèves se sont absentés en raison des heures laissées vacantes dans leurs emplois du temps.

Au sujet des dotations des SEGPA, nous remarquons que celles-ci restent inchangées depuis la mise en place de la réforme des collèges, sans inclusion de la marge de 3 h permettant la mise en place de demi-groupe. La FSU réitère sa demande d'attribution de la marge collège 2016, à laquelle les élèves de SEGPA ont droit au même titre que les autres collégiens, comme le Ministère lui-même l'a confirmé en janvier 2016. La FSU n'accepte pas l'argument selon lequel elle serait déjà utilisée pour le dédoublement des enseignements professionnels, lesquels existaient avant la mise en place de la réforme.

Par ailleurs, la FSU tient à dire qu'elle sera vigilante sur la mise en place de la 6^{ème} inclusive. La circulaire de 2015 confirme que des moyens propres et fléchés doivent être affectés aux SEGPA et que la structure minimale comporte 4 divisions. Elle recommande certes une réflexion sur une meilleure inclusion en classe de 6ème, mais cela ne saurait se faire sans concertation avec les équipes, comme semblent le craindre certains collègues.

La FSU continue à dénoncer le mode de calcul des dotations en collège, sur la base de 30 élèves par classe, qui constitue une régression par rapport au seuil de 28 élèves utilisé avant la mise en place de la Réforme du Collège en 2016. Elle revendique des seuils abaissés et différenciés de 24 élèves par classe en collège et 30 en lycée. Aucun établissement ne devrait être conduit, faute d'une dotation suffisante, à créer des divisions supplémentaires en puisant sur la marge, au détriment des dédoublements ou d'ouverture d'options. La FSU demande l'attribution par le Rectorat de dotations spécifiques fléchées pour financer les options et les dispositifs spécifiques, afin de ne pas renvoyer la gestion de la pénurie des moyens à des arbitrages locaux qui, au nom de l'autonomie de l'établissement, génèrent toujours plus de mise en concurrence des collègues et des disciplines et, par suite, des tensions nuisibles au sein des établissements.

Plusieurs chefs d'établissement des Yvelines ont annoncé leur intention de ne pas tenir de Commission Permanente et de ne pas présenter le TRMD en Conseil d'Administration, faisant non seulement fi des textes réglementaires et des prérogatives des CA, mais aussi de la nécessité de préparer la rentrée dans le dialogue et la concertation avec les équipes. Nous vous alertons

également de la pratique de certains à financer le dispositif « devoirs faits » en prélevant des heures sur la DHG, et ce sans que cela ne soit soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

Le SNUASFP a enfin obtenu la tenue d'un Groupe de Travail Rectoral sur les secteurs d'intervention et le mouvement des assistantes sociales. Le Recteur s'est également engagé à recevoir leurs représentants en audience. Nous saluons ces avancées, tout en souhaitant y trouver une réelle volonté d'écoute et de dialogue social.

Concernant les chargés de prévention, à notre connaissance, aucune convention n'a encore été signée en Conseil d'Administration dans les collèges qui les accueillent. Ceux-ci sont pourtant en poste depuis la rentrée scolaire. Nous réclamons une communication transparente concernant la définition de leurs missions. Il nous paraît légitime que les organisations syndicales soient consultées dans un cadre réglementaire et paritaire lorsque des personnels du Conseil Départemental interviennent dans les établissements scolaires. Nous contestons toujours la mise en place de ces chargés de prévention qui ne sauraient se substituer à des emplois statutaires que nous réclamons. C'est la raison pour laquelle la FSU demande la tenue d'un Groupe de Travail dans le cadre du CTSD, portant sur les chargés de prévention.

Finalement, dans le cadre de cette instance ouverte au dialogue social et dédiée à notre système éducatif, nous tenons à vous faire part de notre profond désaccord avec la mise en place de ParcoursSup et la réforme du baccalauréat et du lycée. Les projets gouvernementaux se précisent au fil des annonces médiatiques et dessinent les grands axes d'un projet d'école bien éloigné de celui que la FSU appelle de ses vœux. La réforme de l'accès à l'enseignement supérieur, avec la mise en place par les universités d'attendus parfois très socialement marqués, instaure à l'entrée de l'université une sélection qui ne dit pas son nom. Dans un contexte où les universités ont dû accueillir 160 000 étudiants de plus en cinq ans, ParcoursSup institue une procédure aux modalités complexes, au sein de laquelle tout est fait pour favoriser l'autocensure (nécessité de motiver son projet de formation, de prendre connaissance des attendus, des capacités d'accueil des formations ...). L'élargissement du périmètre d'affectation risque d'avoir pour conséquence des affectations lointaines pour les bacheliers les plus fragiles, et de favoriser les défections. Le nouveau lycée organisé en parcours individuels laisse présager une orientation précoce des élèves dans des parcours qui détermineraient dès la Seconde une orientation post-bac. La réduction des épreuves terminales nationales au profit du contrôle continu fera de l'image de l'établissement un élément discriminant, accroissant les inégalités et la mise en concurrence au détriment des lycées les moins favorisés. La mise à l'écart des réflexions sur le Bac Professionnel, rattaché à l'apprentissage, indique clairement le renoncement à l'acquisition d'une culture commune par tous les bacheliers.

Toutes ces mesures constituent autant d'obstacles conduisant à barrer, parfois dès la Seconde, l'accès aux formations perçues comme les plus prestigieuses aux élèves les plus fragiles, et à ceux issus des classes populaires dont les familles sont moins bien informées. Nous rappelons que, selon l'OCDE, 80% des bacheliers français inscrits à l'Université y obtiennent un diplôme, ce qui est un des meilleurs taux parmi les pays occidentaux. Dans le même sens, le CNEC constate que « le modèle français du baccalauréat est devenu dominant dans l'OCDE ». Loin de toute prétendue considération de réduction des inégalités de notre système scolaire, il s'agit donc en fait de les accentuer dans le cadre de réformes comptables visant à maîtriser le budget des universités et à réduire les horaires disciplinaires des lycéens afin de supprimer des postes d'enseignants dans le second degré.

La FSU est profondément attachée à la poursuite de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, et au maintien d'épreuves terminales et nationales dans un lycée permettant l'accès de tous à des savoirs émancipateurs et à une culture commune.

C'est pourquoi elle appelle à participer à la journée d'action ParcoursSup du jeudi 1^{er} février à à l'appel de la FSU, la CGT, FO, Sud Educ, l'UNEF, l'UNL, la SGL. Elle dénoncera le manque de moyens pour la rentrée 2018, ParcoursSup, et les projets de réforme du bac et du lycée par un appel à la grève et la manifestation dans le second Degré le mardi 6 février.